

De même, il faut résister aux tendances protectionnistes, qui menacent la prospérité tant des pays développés que des pays en développement. Il faut que nos marchés des pays industrialisés restent ouverts aux produits du Tiers Monde afin que les pays en développement obtiennent les recettes d'exportation nécessaires au service de leur dette et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Nous souffririons tous d'une fermeture de nos frontières. Il y va donc de l'intérêt de toutes les parties de faire en sorte que le système commercial multilatéral reste ouvert et vigoureux. C'est pourquoi le Canada a été parmi les premiers pays qui ont réclamé la tenue d'une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales, et c'est également pourquoi nous nous efforçons, par de nombreux autres moyens, de libéraliser les échanges et de contrer le protectionnisme.

En s'associant dès maintenant aux préparatifs d'une nouvelle ronde de négociations, les pays en développement peuvent être les architectes d'une revitalisation du système établi par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le Canada désire ardemment œuvrer de concert avec les pays en développement pour définir les domaines d'intérêt commun susceptibles de faire l'objet de cette prochaine ronde.

Le développement économique revêt une importance critique, mais ses bienfaits ne seront pleinement ressentis que si les États membres des Nations Unies s'efforcent, de façon concertée, de résoudre les grands problèmes qui se posent aujourd'hui sur le plan social et dans le domaine des droits de l'homme.

Le trafic illicite et l'abus des substances psychotropes et d'autres drogues constituent un défi de première importance sur tous les continents. Je me félicite de ce que les Nations Unies aient établi un plan d'action dans ce domaine vital. L'an dernier, le Canada a coparrainé une résolution qui a entraîné la rédaction d'une nouvelle convention sur la lutte contre le commerce illicite des drogues. Cette initiative constitue un volet décisif dans les efforts actuellement déployés à l'échelle internationale pour résoudre ce problème social. La convention doit avoir pour objectif le renforcement des mesures de répression du commerce illicite des drogues.

Nous accueillons favorablement la proposition du Secrétaire général en vue de la convocation d'une conférence internationale au niveau ministériel sur les drogues en 1987. Nous apprécions vivement le lien établi entre les initiatives visant à limiter les stocks disponibles de drogues illicites et les mesures à prendre pour réduire la demande. Nous projetons d'œuvrer de concert avec d'autres pays intéressés, au cours de la présente session, afin de mettre au point une résolution qui approfondirait cette idée.

Il y a quarante ans, la Charte a fait des droits et des libertés de tous les êtres humains une question à laquelle l'ensemble de la communauté internationale a le droit de s'intéresser. La Déclaration universelle des droits de l'homme, pour sa part, date de près de 40 ans. Et pourtant, notre action ne fait que commencer. Comme le Secrétaire général l'indique dans son dernier rapport: "Des violations massives des droits de l'homme continuent de se produire, et elles ont fréquemment des proportions tragiques."

Il nous faut donc élargir le champ d'action des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Il faudra terminer la préparation d'une convention sur les droits de l'enfant, veiller à ce que la nouvelle convention contre la torture soit bien appliquée, élargir le programme de services consultatifs de la